

**INTERVENTION DE JACQUES JANSON ET DE CLAIRE-MARIE JADOT  
À LA RÉUNION CONSULAIRE ANNUELLE  
DU 15 JANVIER 2010, À L'AMBASSADE DE FRANCE À OTTAWA**

Monsieur l'Ambassadeur, monsieur le Directeur, distingués invités,

*De la réunion consulaire*

En tant que doyen des élus du Canada à l'Assemblée des Français de l'étranger, j'ai pu constater depuis 1997 que la réunion consulaire annuelle est souvent source de satisfactions, mais parfois aussi de frustrations, chez les élus. Je mentionne cela particulièrement à l'intention de mes quatre nouveaux collègues qui participent pour la première fois à cet événement, tout en rendant hommage à ma collègue Colette Owen, qui a pris une retraite bien méritée; retraite qui sera certainement active.

Les sentiments de frustrations tenaient au format et à la date des réunions consulaires. Le format, en fait le manque de temps, oblige les élus à faire un effort de synthèse considérable pour exprimer avec concision, en quelques minutes à peine, leurs préoccupations, ce qui n'est pas requis à l'A.F.E., où certains de nos collègues, bons orateurs, n'hésitent pas à faire durer leur plaisir de s'adresser à nous et le nôtre de les écouter. Expérience à l'appui, j'ai noté que cet effort de brièveté n'était pas à la portée de chacun. Ensuite, la date de la réunion consulaire annuelle pose souvent un problème aux élus en ce sens qu'elle suit ou précède de peu les réunions de l'A.F.E., de l'assemblée plénière ou du Bureau. Mais, c'est la loi du genre.

Source de satisfactions ? En réalité, la réunion consulaire est l'indispensable forum du bilatéral, où nous pouvons exprimer les demandes spécifiques des Françaises et Français que nous avons l'honneur de représenter. Alors que nos réunions plénières à Paris sont en quelque sorte le forum du multilatéral.

La plupart des gains ou des avancées que j'ai obtenues pour nos compatriotes ont vu le jour lors des réunions consulaires annuelles, où nous pouvons jouer à plein notre rôle de conseiller de l'ambassadeur et des consuls généraux, et accomplir notre travail de lobbying. Ainsi, la réunion consulaire était bien le lieu pour faire valoir l'intérêt manifesté par nos compatriotes pour avoir des ententes sur les permis de conduire avec des provinces, sur l'obtention et le maintien des services essentiels en dehors des métropoles dotées d'un consulat général, ou sur la nécessité de renforcer la présence officielle de la France dans l'Ouest canadien. L'an dernier, en moins de deux minutes, ici même, j'ai demandé et obtenu l'assurance du maintien de deux bureaux de vote à l'Ambassade pour l'élection à l'A.F.E. Et les faits nous donnèrent raison, puisque, comme à chaque élection, Ottawa a eu le plus grand pourcentage de votants au Canada.

*Demande en faveur nos compatriotes du Centre et de l'Ouest du Canada – dossiers prioritaires*

**Passeports biométriques** – A la onzième assemblée plénière de l'A.F.E., en septembre 2009, j'avais demandé, sous forme de question orale, des dispositifs supplémentaires de recueil des données biométriques pour les villes de notre circonscription ayant un consul honoraire ou au moins un système de visites régulières des consuls généraux ou de leur adjoint, avec des dispositifs mobiles de recueil des données, lorsque ceux-ci seront disponibles, comme cela se fait déjà à Ottawa et à Sudbury pour les cartes nationales d'identité.

Lors du Bureau permanent de décembre, nous avons eu, monsieur le Directeur, un dialogue public à ce sujet. Si la trêve des confiseurs ne vous permet pas sans doute de nous donner une réponse plus précise en ce qui concerne les dates de livraison des dispositifs mobiles, j'aimerais cependant recevoir de nos consuls généraux la réaffirmation de leurs bonnes intentions à ce sujet, à savoir qu'ils viendront au secours de nos compatriotes dans des villes de leur juridiction ayant un consul honoraire. J'en profite pour les remercier de tout ce qu'ils font déjà pour nos compatriotes. Ils ont avec les élus que nous sommes une volonté affichée de travailler ensemble.

Monsieur le Directeur, vous aviez eu l'amabilité de qualifier d'importante la contradiction apparente que j'avais pointée du doigt entre le fait que la demande de passeports biométriques ne répond pas à des critères de territorialité – ce qui a pour conséquence que les milliers de Français d'Ottawa ont le droit en principe de demander leur passeport à Montréal plutôt que de se rendre deux fois à Toronto – et l'évidente impossibilité matérielle (insuffisance de personnel) du consul général de France à Montréal de voir déferler dans ses locaux une vague de compatriotes d'Ottawa. Si vous le permettez, et je m'adresse à vous, monsieur le Consul général, nous pourrions agir de façon pragmatique, c'est-à-dire que vous pourriez traiter les demandes urgentes, de même que celles de personnes qui s'adressent à nous. Je pense qu'il n'y aura ni tsunami ni déferlante.

**Consulat général d'influence à Calgary** – L'annonce de cet engagement pris en septembre 2009 devant l'A.F.E. par le ministre des Affaires étrangères, monsieur Bernard Kouchner, a été accueillie avec espoir et enthousiasme par nos compatriotes de l'Ouest canadien. C'est aussi un signe fort de l'intérêt de la France pour le Canada dans son ensemble, pour l'Ouest, qui porte largement, avec Toronto, l'avenir et le devenir économiques de ce grand pays allié. À ce sujet, pour la forme, mais en même temps pour que ceci soit acté, je vous pose, monsieur le Directeur, la même question qu'au Bureau de l'A.F.E. de décembre sur la date d'inauguration dudit consulat et surtout sur sa juridiction (l'Alberta et la Saskatchewan, bien sûr, mais *quid* du Manitoba ?, le nouveau consul général d'influence, par définition et par vocation, n'ayant pas à l'évidence les ressources suffisantes pour dispenser tous les services consulaires, sauf bien sûr l'établissement des passeports biométriques et des cartes nationales d'identité). Je ne fais que réfléchir tout haut devant vous et ne me permets pas de m'ingérer dans ce qui relève

seulement du Ministère. Là encore, je comprendrais que vous n'ayez pas encore obtenu de réponse depuis le 19 décembre 2009.

**Liste de notoriété médicale** – Je remercie les consuls généraux de Toronto et de Vancouver de leurs efforts pour désigner un médecin conseil et établir une « liste de notoriété médicale », comme le prévoit la circulaire du 1<sup>er</sup> mars 2005 relative aux médecins, avocats et autres personnes extérieures au service public consulaire.

Votre tâche, messieurs les consuls généraux, est difficile en ce sens que les praticiens, francophones ou anglophones, ont souvent une clientèle suffisante et ne sont pas intéressés ou ne peuvent pas élargir le cercle de leurs patients. Mais, si vous voulez bien continuer toutefois à chercher, avec l'aide de nos consuls honoraires, des médecins disponibles dont la liste sera affichée sur votre site consulaire.

**Reprise des négociations en vue d'une entente sur les permis de conduire entre la France et la Colombie-Britannique** – Après les succès obtenus avec l'Ontario, l'Alberta et le Manitoba dans ce domaine, je vous ai demandé, monsieur le Consul général de France à Vancouver de bien vouloir reprendre les négociations naguère interrompues avec la Colombie-Britannique. Avec vous, avec Claire Marie-Jadot, de Vancouver, nous en avons déjà parlé. Nous sommes tous les trois sur la même longueur d'onde. Vous avez l'intention de contacter les autorités de Colombie-Britannique après les Jeux olympiques de Vancouver. Nous suivrons de près les développements dans ce dossier. Dans le même domaine, notre collaboration avec notre Consul général à Toronto, dans le cadre de l'entente avec le Manitoba, fut exemplaire. Et, je vous remercie, monsieur l'Ambassadeur et monsieur le Consul général, de nous avoir conviés, nous les trois élus de la circonscription à l'A.F.E., à faire le déplacement avec vous à Winnipeg, le 23 novembre 2009.

**Équivalence des diplômes et reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, à l'instar de celle qui existe au Québec depuis 2008** – Ce sont des questions récurrentes, mais tellement importantes, sur lesquelles nous souhaiterions connaître votre agenda, si vous me permettez de m'exprimer ainsi.

Permettez-moi, permettez-nous à Claire Marie-Jadot et à moi, de terminer par l'annonce de **trois subventions du Sénat** obtenues à notre demande par nos collègues à l'Assemblée des Français de l'étranger, les sénateurs **Jean-Pierre Cantegrit** et **André Ferrand**. Le sénateur Cantegrit a obtenu une subvention de 10 000 euros **pour l'Alliance française d'Ottawa** et le sénateur Ferrand a obtenu une subvention de 10 000 euros pour **l'École française internationale de Vancouver** et une subvention de 20 000 euros pour le **Lycée français de Toronto**. Cette dernière demande de subvention avait été formulée par notre collègue Colette Owen. C'est une bonne illustration de la synergie existant entre nous, élus de terrain, et nos collègues à Paris.